



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Pour info: Martine Ernotte
E-mail: martine.ernotte@mi-is.be
Tél : 02/508.86.99 | Fax : 02/508.86.72
Url : www.mi-is.be

A Mesdames les Présidentes
et Messieurs les Présidents
des centres publics d'action sociale

Concerne : L'allocation chauffage : modalités de la demande d'une avance supplémentaire

Introduction

La circulaire du 12/9/2005 faisait référence au versement de la première partie de l'avance (par le SPP IS début septembre) et de la deuxième partie de l'avance (par l'asbl Fonds Social Chauffage le 30/9/2005).

Etant donné que certains CPAS ont déjà utilisé la totalité de l'avance et que de nombreuses questions ont été posées au sujet des modalités de la demande d'une avance supplémentaire, il était donc nécessaire de préciser ces modalités.

La loi-programme du 20 juillet 2005 dispose en son article 213, §1^{er}, que "*lorsqu'une avance est épuisée, le CPAS peut demander une nouvelle avance du même montant que celle déjà perçue auprès du Fonds Social Mazout*".

Modalités de la demande d'une avance supplémentaire

1. Le CPAS enregistre dans le document Excel obligatoire toutes les données des allocations de chauffage approuvées et octroyées depuis le 1/9/2005 (téléchargeable à partir du site web : http://www.mi-is.be/FR/content/Allocationdechauffage/allocationsmazout_bis.xls).
2. Si la totalité des allocations de chauffage octroyées au sein du CPAS dépasse le montant total de l'avance octroyée pour la période de chauffe concernée (en l'occurrence du 1/9/2005 au 30/4/2006) d'au moins 1 €, une demande de paiement d'avance supplémentaire doit être introduite. Cette demande comporte une copie du formulaire Excel rempli (depuis le 1^{er} septembre)(disquette ou CD-rom) ainsi qu'une lettre d'accompagnement avec la demande de paiement de l'avance supplémentaire (son montant est toujours égal à l'avance octroyée pour la période de chauffe concernée) et avec mention du numéro de compte correct. Vous trouverez en annexe une lettre type et la liste des avances octroyées par CPAS.
3. La demande de paiement d'une avance supplémentaire doit être adressée à:

Martine Ernotte
Service Subventions et Marchés publics (14.25)
Boulevard Anspach 1
1000 Bruxelles

4. Le service Subsidés et Marchés publics du SPP IS transmet immédiatement la lettre d'accompagnement à l'asbl Fonds Social Chauffage et encode le document Excel.
5. L'asbl Fonds Social Chauffage procède immédiatement au paiement de l'avance supplémentaire.
6. Si l'avance supplémentaire est à nouveau épuisée, les étapes décrites aux points 2, 3, 4 et 5 doivent être recommencées. Un nouveau document Excel ne doit pas être recréé chaque fois. La copie du document Excel utilisé par le CPAS pour toute la période peut servir de base (copie avec chaque fois le 1^{er} septembre comme date de départ).

Comment se fait le décompte final au plus tard le 31/7/2006?

Lorsque toutes les allocations de chauffage approuvées et octroyées sont enregistrées dans le document Excel obligatoire, le CPAS doit calculer le montant total des allocations octroyées dans le document Excel. Ce montant total est automatiquement transféré dans le document "déclaration de créance". Dans ce document, le montant des avances déjà octroyées au CPAS doit être mentionné. Il faut à cet effet tenir compte tant de la première partie de l'avance versée par le SPP IS, que de la deuxième partie de l'avance versée par l'asbl, que le montant total des avances supplémentaires (avec mention de la dernière date de paiement). Un calcul se fait ensuite automatiquement pour savoir si le CPAS doit rembourser un montant à l'asbl Fonds Social Chauffage ou si l'asbl Fonds Social Chauffage doit transférer le solde restant au CPAS.

La déclaration de créance signée doit être envoyée au SPP IS à l'adresse susmentionnée, accompagnée d'une version finale du document Excel sur CD-rom ou disquette.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intégration sociale,
Christian Dupont

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Dupont', with a large, stylized flourish at the end.